

# CHPN News

24

AUTOMNE  
2017

LE JOURNAL INTERNE DU C.H. DES PYRÉNÉES

## DOSSIER

### Solutions hydro-alcooliques : rétablissons la vérité sur les S.H.A. utilisées pour la désinfection des mains en milieu de soins.

Suite à des informations erronées issues du journal 20 minutes, à propos des S.H.A., plusieurs soignants nous ont fait part de leur inquiétude au sujet des S.H.A. utilisées au C.H.P. Nous avons tenté de les rassurer en indiquant que notre gel hydro-alcoolique, comme le mentionne sa composition, ne contient ni Triclosan, ni Triclocarban.

Pour vous éclairer complètement à ce sujet, il nous a donc paru important de publier l'intégralité du communiqué officiel du Dr Parneix, Président de la Société Française d'Hygiène Hospitalière, paru en juillet 2017 dans la revue HYGIENES et qui fait le point sur « l'attaque médiatique » dont ont fait l'objet les gels hydro-alcooliques en juin 2017.

Deux ans presque jour pour jour après le premier coup de grisou médiatique autour des solutions hydro-alcooliques, voilà que l'histoire se répète avec un scénario et une mécanique quasi similaire.

A l'époque, le Plus de l'Obs fut le seul à avoir une approche journalistique de la situation, au sens de la vision citoyenne que j'en ai, à savoir que sa journaliste fut l'unique représentante de sa profession à nous interroger pour avoir un regard contradictoire sur des assertions d'allures définitives.

#### Alerte sur le danger des S.H.A. ? Une légèreté et une inconséquence qui interrogent

Comme en 2015, l'affaire repart d'un article américain publié dans Environmental Health Perspective, cette fois d'un niveau scientifique de meilleure qualité d'ailleurs. Suite à l'interdiction en 2016, par la F.D.A. américaine (Food and Drug Administration), dans les savons antiseptiques grands publics de deux produits à visée anti-microbienne que sont le Triclo-

san et le Triclocarban, des scientifiques se mobilisent pour l'élargissement de cette mesure. Ils rappellent que cet usage dure depuis des décennies et que l'on en trouve encore dans plus de 2 000 produits comme des savons, des dentifrices, des détergents, des habits, des jouets, des tapis, des plastiques et des peintures. A aucun moment, il n'est fait mention de gels ou de solutions hydro-alcooliques dans cet article. Pour autant, ils furent à nouveau la cible d'un « bad buzz » médiatique de grande ampleur.

Dans ce déferlement en chaîne, il n'est jamais aisé de trouver le déclencheur mais je me risquerais à dire qu'il s'agit du média très connu et lu 20 minutes dans son post du 28 juin 2017 à 17h24. Cette revue n'hésite pas à titrer soi-disant sur la base de l'article : « VIDEO. Gels antibactériens: Deux cents spécialistes alertent sur leurs dangers pour la santé ». Les bras vous en tombent en voyant que ce média n'hésite pas à faire porter en message princeps à ces 200 scientifiques internationaux, qui ne le sauront jamais, quelque chose qu'ils n'ont jamais écrit.

## Sommaire

### COUP DE PROJECTEUR

La certification du C.H.P. - p. 3

### LE SAVIEZ-VOUS ? - p.4

Sortie montagne : bon pour le corps, bon pour la tête

Culture à l'hôpital : la balade poétique

### ACTUALITES — p.6

Portes ouvertes du C.M.P. Ados

Actus C.G.O.S.

Messagerie sécurisée

Un nouveau C.S.S. à la qualité

### INFOS — p.8

Attention aux huiles essentielles

Agenda

Mouvements de personnel



Faut-il y voir de la malveillance ? Je n'en sais rien. Mais à tout le moins, une légèreté et une inconséquence qui interrogent.

Après, la mécanique implacable est parfaitement huilée. Tous les médias s'emparent de l'aubaine, personne ne vérifie la source, chacun acère sa lame de 140 caractères et la viralité en ligne fait le reste. Et d'une simple lecture erronée initiale, on arrive de fil en aiguille, comme il y a 2 ans, à des vérités livrées comme absolues via les plus grands médias français, allant jusqu'à l'affirmation tout de go que les gels hydro-alcooliques sont plus dangereux que les bactéries elles-mêmes.

### Des dommages collatéraux non négligeables

On pourrait presque en sourire s'il n'y avait hélas des dommages collatéraux que, je l'espère, aucun de ces zélés rédacteurs ne mesure.

En effet, suite à la vague, les professionnels de santé, déjà fortement échaudés il y a deux ans, s'alertent et s'inquiètent instantanément, et de façon légitime, sur les risques auxquels on les exposerait sans les en informer.

Malgré l'allant et l'enthousiasme des hygiénistes à contrer ce énième vent contraire à la prévention, il est évident qu'au décours, cette défiance confortée entraînera une baisse de la fréquence de l'hygiène des mains en milieu de soins.

L'article de 20 minutes n'en sera pas la seule cause mais servira à nouveau de catalyseur. Derrière cela, il y aura des patients contaminés, des patients infectés, des patients qui souffriront, qui auront des séquelles de leur complication infectieuse, voire qui en mourront. Personne ne saura jamais faire le lien

entre ces événements, mais pourtant il sera réel. Et l'auteur de ce titre accrocheur sera peut-être le premier à venir nous interpellé pour nous demander, lors d'un épisode médiatisé d'infections associées aux soins, pourquoi le niveau d'hygiène des mains est-il si imparfait en milieu de soins. Et il manifesterà probablement une compassion sincère pour les victimes de sa prose. Ironie cruelle de la vie.

### Un bénéfice supérieur au risque

Alors évidemment, notre devoir est de faire valoir notre point de vue et notre expertise et plusieurs hygiénistes, pas assez nombreux encore, ont réagi en particulier via Twitter et je les en remercie.

Nous devons assumer à nouveau notre mission d'information et rappeler que les gels hydro-alcooliques utilisés en milieu de soins ne contiennent ni Triclosan, ni Triclocarban, et inciter chacun à en vérifier la véracité via la composition affichée sur le flacon du produit. Chacun est incité à en faire de même dans leur vie de tous les jours où nous pouvons acheter des produits qui ici en contiennent. Mais là encore faisons-le avec discernement et nos fameux 200 penseurs disent bien, dans ce très bon article que personne hélas n'a lu, que ces deux produits peuvent avoir un bénéfice supérieur au risque lorsqu'ils sont prescrits pour des pathologies gingivales. Attention donc à ne pas sombrer dans le manichéisme réducteur de la simplification des idées poussée à son paroxysme.

### Une mobilisation pour des produits toujours plus sûrs

Les spécialistes de l'hygiène sont mobilisés depuis des années avec les services de santé au travail et en collabo-

ration avec les industriels pour mettre à disposition des professionnels des produits toujours plus sûrs.

C'est une des préoccupations premières de la SF2H (société constituée de professionnels oeuvrant dans le domaine de la promotion de l'hygiène en milieu de soins) qui, pour cela, a créé un partenariat l'année dernière avec l'Institut de santé et sécurité au travail (I.N.R.S., Institut National de Recherche et de Sécurité).

La réglementation européenne dite Biocides qui se met en place progressivement depuis plusieurs années vise d'ailleurs à éliminer tous les composants chimiques à risque parmi les désinfectants qui sont la catégorie 1 de ces produits biocides dans la législation. A ce titre, le Triclosan n'a pas obtenu d'agrément comme le stipule la décision du 27 janvier 2016.

Au-delà de cet aspect, la réflexion sur les perturbateurs endocriniens et l'écotoxicité nous concernent tous en tant que professionnel et citoyen. On ne passera pas de tout à rien en un claquement de doigt, mais dans cette réflexion écologique, il faut faire preuve à la fois de sérénité et de détermination afin que le mouvement vers une prise en compte permanente des risques environnementaux pour la santé devienne un automatisme irréversible. C'est une démarche dans laquelle s'inscrit la SF2H.

### Une reconnaissance et une crédibilité des spécialistes de l'hygiène encore trop faibles

Après, il y a hélas une exception culturelle française et aucun pays ne pâtit comme nous d'attaques médiatiques incessantes contre les solutions hydro-alcooliques.

En rendre les seuls médias responsables serait à la fois simpliste et contre-productif. Cela démontre aussi que notre reconnaissance et notre crédibilité sont encore trop faibles sur cette scène-là et la responsabilité nous en incombe aussi.

La sortie en fin d'année de nos nouvelles recommandations sur l'hygiène des mains sera l'occasion d'essayer d'aller à la rencontre des médias sous une modalité que l'on espère innovante et attrayante avec cette fois à la clé peut être un « good buzz ».

Source : Communiqué officiel du Dr Pierre Parneix - Président de la SF2H - juillet 2017

# Certification avec recommandation (affichage B sur scopesante.fr)

Après avoir pris connaissance du Compte Qualité supplémentaire de juin 2016, qui ne portait que sur le processus «Droits des patients», la Haute Autorité de Santé a levé l'obligation d'amélioration. Ce résultat permet à l'établissement d'être coté B sur le site Scopesante.fr. L'établissement reste concerné par la recommandation d'amélioration sur le processus « Prise en charge médicamenteuse ». Le Centre Hospitalier des Pyrénées est donc certifié avec recommandation(s) d'amélioration pour une durée de quatre années. Le prochain compte qualité est à envoyer pour Novembre 2018.

Pour mémoire, par décision du 2 décembre 2015 du collège de la Haute Autorité de Santé (H.A.S.), l'établissement avait été certifié avec obligation d'amélioration (affichage C sur le site Scopesante.fr).

Deux non conformités avaient été relevées : une non conformité sur la thématique «Droits des patients» (les conditions d'hébergement ne permettent toujours pas le respect de la dignité et de l'intimité du patient) donnant lieu à une obligation d'amélioration, et une non conformité sur la thématique «Management de la prise en charge médicamenteuse» se traduisant par une recommandation d'amélioration.

Suite à cette décision, l'établissement a dû transmettre à la Haute Autorité de Santé, dans un délai de 6 mois, un compte qualité supplémentaire indiquant les actions correctives conduites sur l'obligation d'amélioration «Droits des patients». C'est au terme de l'analyse de ce compte qualité supplémentaire que la Haute Autorité de Santé a décidé de certifier l'établissement avec recommandation d'amélioration pour 4 ans (processus «Management de la prise en charge médicamenteuse»).

## Des nouveaux risques identifiés et des actions engagées

Dans le compte qualité supplémentaire, de nouveaux risques ont été identifiés. Il s'agit notamment du risque relatif aux conditions de respect de l'intimité et de la dignité du patient considéré comme étant à forte criticité et prioritaire pour l'établissement.

Ces nouveaux risques ont fait l'objet d'une analyse permettant d'identifier les causes à l'origine des principaux écarts constatés lors de la visite initiale et précisant les modalités des actions engagées, et intégrées dans les différents projets structurants.

Cette non conformité concernait l'unité les Amandiers. A titre d'exemple, dans



Aux Amandiers, des pièces rénovées dans des teintes, choisies en concertation avec les équipes et adaptées à la prise en charge des patients. Photos prises lors de l'après-midi Portes Ouvertes du 27 avril dernier.

le cadre du renforcement des conditions de prise en charge hôtelière des patients de cette unité, et en articulation avec le projet architectural, un nouveau plan d'équipement ciblé a été validé.

L'établissement a également procédé à la révision de son état prévisionnel des recettes et des dépenses 2016, ainsi que de son plan global de financement pluriannuel, afin de rénover et restructurer non seulement l'unité d'hospitalisation complète « Les Amandiers », mais également l'unité d'hospitalisation de jour « Les Passereaux ».

## Des résultats démontrant une réelle amélioration

L'établissement a donc mobilisé et mis en oeuvre les dispositifs et moyens

requis permettant de s'assurer que les actions définies soient efficaces et pertinentes.

L'ampleur des travaux réalisés a permis une réelle restructuration et reconfiguration des locaux, axées sur l'amélioration de la prise en charge des patients et le respect de leur dignité et de leur intimité : 100 % des chambres individuelles sont équipées de sanitaires et de douche.

L'établissement a complété ce programme de travaux d'un volume d'achats significatifs de mobiliers adaptés au public.

## La procédure de certification se poursuit

En novembre 2018, le compte qualité devra être transmis à la H.A.S.



Il portera sur 11 thématiques et prendra en compte les écarts constatés lors de la visite de mars 2015.

En effet, concernant la thématique «Parcours du patient», les éléments permettant le dépistage des troubles nutritionnels ne sont pas systématiquement tracés dans le dossier du patient, de même que la réflexion bénéfice risque.

Pour ce qui est du «Dossier patients», l'accès du patient à son dossier n'est pas assuré dans les délais définis, et certains éléments constitutifs des étapes de la prise en charge du patient ne sont pas toujours tracés en temps utiles dans le dossier du patient. De plus, la communication du dossier entre l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en charge et avec les correspondants externes n'est pas assurée en temps utile dans tous les secteurs d'activité.

Concernant la thématique «Droits des patients» et les conditions d'hébergement qui ne permettaient pas toujours

le respect de la dignité et de l'intimité du patient, l'obligation d'amélioration a été levée par décision en août 2017.

Sur la thématique «Management de la prise en charge médicamenteuse», les écarts relevés concernent :

- la politique qualité de la prise en charge médicamenteuse car elle ne concerne pas toutes les activités de l'établissement ;
- la politique de la qualité et ses objectifs qui ne sont actuellement pas intégrés à un manuel qualité de la prise en charge médicamenteuse ;
- toutes les étapes du circuit du médicament qui sont à formaliser ;
- le recueil et l'analyse des erreurs médicamenteuses avec les professionnels concernés qui ne sont pas encore opérationnels ;
- **l'administration du médicament qui n'est pas tracée en temps réel dans le dossier du patient : recommandation d'amélioration constatée lors de la visite initiale.**

Aucun écart n'a été relevé sur la thématique «Management qualité gestion des risques». Pour les thématiques «Risque infectieux», «Prise en charge de la douleur», «Prise en charge des patients en fin de vie», «Identification du patient à toutes les étapes de la prise en charge», «Gestion du système d'information» et «Qualité de vie au travail», elles n'ont pas été investiguées lors de la visite initiale.

Certains de ces écarts ont déjà fait l'objet de démarche d'amélioration et sont intégrés au P.A.Q.S.S. 2014/2018 de l'établissement.

L'ensemble des professionnels doit continuer de se mobiliser pour améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge de nos patients.

**Par la Direction des usagers et de la qualité et le Service qualité et gestion des risques** ■■■

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Montagne

## Bon pour le corps et bon pour la tête !



Le 23 juin dernier, l'Espace Socio-Culturel a organisé une sortie montagne en partenariat avec l'association Léo Lagrange.

Ainsi, 12 patients de 3 unités différentes (Pins, Érables et Marronniers), les soignants des unités et Florian de l'Espace Socio-Culturel se sont laissés guidés par Pierre Brégeaux,

accompagnateur montagne à travers le paysage du lac de Bioux-Artigues.

Pierre Brégeaux a su faire profiter le groupe de son expérience et de nombreuses anecdotes, leur permettant de partir à la découverte de la faune, de la flore et des histoires pyrénéennes.

En cours de randonnée, ils se sont tous retrouvés en toute simplicité autour du pique-nique pris dans ce cadre magnifique.

Tant les patients que les agents accompagnateurs étaient ravis. En effet, l'accès à tous, le partage et la convivialité ont fait de cette activité une véritable richesse.



# Une balade poétique au coeur du C.H.P.

Le mardi 5 septembre dernier, en présence de Mme Béatrice Maisonnave, représentant l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine et de M. André RAMON, président de la commission des usagers de l'établissement, Xavier ETCHEVERRY, Directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées, a inauguré, sur la place des Arts, la balade poétique, projet «Culture et santé à l'hôpital».

La signature en mai 1999 de la convention culture/santé entre les ministères chargés de la culture et de la santé a concrétisé l'ouverture des hôpitaux à la culture, et favorisé le développement d'activités culturelles et artistiques. En effet, même si l'action culturelle et artistique dans l'enceinte hospitalière peut paraître décalée, elle contribue à améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches, mais aussi celle des professionnels de santé. De plus, elle s'inscrit pleinement dans le mouvement de reconnaissance du droit du patient.

C'est dans cette logique que l'Espace Socio-Culturel met en oeuvre, depuis sa création en 2006, des projets à vocation culturelle au coeur desquels figure la participation des usagers. La «Balade poétique» en fait partie.

Partant du constat que la place des Arts, lieu de passage et de rencontre très fréquenté par les patients, les familles ou les agents, était peu mise en valeur, ils ont mis en oeuvre, en partenariat avec Fanny Pierot, artiste peintre et plasticienne, un projet de «Balade poétique», avec pour objectif de proposer un parcours artistique autour de cette place.

Ainsi de mai à juin, des ateliers peintures et écritures ont été menés par Fanny Pierot auprès de 29 patients. Ils ont permis la création de 16 panneaux composés de phrases et de mots qui serpentent entre les formes.

Le mélange de différentes pratiques (écriture et peinture) a permis de favoriser l'expression des patients et les échanges, et de faire converger à la fois des artistes, des patients, du per-



Une partie des patients ayant participé aux projets, puis de gauche à droite Michèle Blanc, animatrice socio-culturelle - E.S.C., l'artiste, Fanny Pierot, Florian Galindo, conseiller en économie sociale et familiale - E.S.C., Didier Doassans, ingénieur responsable des services techniques, Maud Clément, Directrice des usagers et de la qualité, Adeline Mendes, cadre socio-éducatif en charge des affaires socio-éducatives et culturelles, Xavier Etcheverry, Directeur du C.H.P., Marie Goillard, chargée des relations avec les usagers, et le Dr LE LOHER, responsable du service adolescents

sonnel et des acteurs culturels autour d'un projet commun.

Pour financer ce projet, l'équipe a répondu à l'appel à projets « Culture et santé 2017 », lancé par la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), et a obtenu une subvention à hauteur de 60 % du coût total de l'action.

Dans son discours d'inauguration, Xavier ETCHEVERRY a souligné que ce projet, mené en lien avec la politique de promotion de la santé mentale, d'intégration dans la cité et de la culture de l'établissement, remplissait bien son objectif de mettre en valeur la place des Arts. Il a remercié la Région, l'A.R.S. et la D.R.A.C. pour leur soutien qui a permis de concrétiser le projet. Il a également félicité et remercié les patients artistes pour leur travail et leur talent.

Fanny Pierot a expliqué que derrière chaque panneau, il y a une personne, et que derrière chaque association de couleurs, il y a des mots, des poèmes. Elle a pris beaucoup de plaisir à travailler avec ce public, et a hâte de recommencer.

Un livret regroupant plus de 50 images et une vingtaine de textes a été mis en forme afin que les participants puissent découvrir l'ensemble des oeuvres composant la balade poétique. Il est disponible à l'Espace Socio-Culturel.

Les participants ont ensuite été invités à découvrir le film retraçant l'aventure artistique, projeté à l'Espace Socio-Culturel. S'en sont suivies des animations musicales interprétées par les patients : lectures de textes accompagnées au piano, chant, slam.

Au-delà de la mise en valeur du travail accompli, cette inauguration a été l'occasion de réunir autour de ces créations originales, les patients et le personnel de l'établissement, les partenaires institutionnels, mais aussi les passionnés, curieux et amateurs de belles choses.

**Cécile SFALI**, chargée de communication



Une partie des oeuvres exposées

## Le C.M.P. pour adolescents du C.H.P. a ouvert ses portes.

Le 12 septembre dernier, de 11h à 17h, les équipes du C.M.P. Ados, Centre Médico-Psychologique pour adolescents, ont organisé une journée « portes ouvertes » aux professionnels et partenaires afin de présenter leurs nouveaux locaux du 2 boulevard Alsace Lorraine. L'occasion pour cette unité de consultations de faire mieux connaître ses activités d'accueil des adolescents de 13 à 18 ans, scolarisés ou domiciliés sur Pau et environs pour une aide psychologique, individuelle, familiale, sociale.

Tous les visiteurs, partenaires institutionnels du pôle 4 (que ce soit du Département ou du secteur médical, socio-éducatif ou judiciaire), fournisseurs, infirmières, psychologues et conseillers d'éducation des collèges et lycées environnants, personnels du C.H.P. (soit une soixantaine de personnes tout au long de la journée), ont été accueillis par le Dr Sylvie BOURIE, responsable médical et les membres de l'équipe du C.M.P.

En présence du Dr Florence GUYOT-GANS, présidente de la C.M.E., de Xavier ETCHEVERRY, directeur, du Dr Alice LETESSIER, chef du pôle 4, du Dr Yves LE LOHER, responsable médical du pôle adolescents, et du Dr Sylvie BOURIE, responsable du



C.M.P. Ados, chacun a pu dialoguer avec l'équipe pluridisciplinaire (composée d'un pédopsychiatre, d'infirmières, d'un psychologue, d'un psychomotricien, d'une assistante sociale, d'un cadre de santé et d'une secrétaire médicale) qui assure des consultations et des entretiens, du lundi au vendredi, de 10h à 18h, sur rendez-vous.

Cette journée « portes ouvertes » a également été l'occasion de renforcer le partenariat avec le réseau scolaire, médical, socio-éducatif et judiciaire pour une meilleure prise en charge des adolescents.

**Cécile SFALI**, Chargée de communication



Bureaux de consultation et salle de psychomotricité

## ACTUS C.G.O.S.

### 30 septembre 2017 : date limite pour la prestation Noël

Le dossier 2017 de l'agent doit être constitué au plus tard le 30 septembre et traité complet. Tout dossier en statut « incomplet » n'ouvre pas droit à cette prestation.

### 30 septembre 2017 : date limite pour la demande de la Prestation Enfant handicapé

Cette prestation est versée pour votre enfant handicapé de moins de 20 ans à votre charge fiscale, dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 50 %. Elle est ouverte à tous. Un forfait minimum est versé quel que soit votre quotient familial ou si vous n'avez pas joint votre avis d'impôt sur le revenu au dossier C.G.O.S.

Date limite d'envoi du formulaire et des justificatifs au C.G.O.S : le 30 septembre 2017 (cachet de La Poste faisant foi). Les montants seront fixés en octobre 2017, en fonction du nombre de demandes enregistrées. Le versement sera effectué en novembre 2017.

### 30 septembre 2017 : date limite pour la demande de chèques vacances

Un délai de 18 mois est nécessaire entre le premier prélèvement de chaque plan.

### 13 octobre 2017 : date limite pour réclamation sur la prestation étude éducation

Les demandes de correction ou les recours sont à adresser uniquement par écrit ou par mail directement depuis l'espace agent. La régularisation et le versement aura lieu fin novembre.

## Messagerie sécurisée

# S'adapter à l'évolution des échanges professionnels avec MSSanté (Messagerie Sécurisée de Santé)

Les professionnels de santé ont toujours eu besoin d'échanger des informations sur leurs patients. Si ces échanges sont encore le plus souvent épistolaires, le développement d'Internet et des nouvelles technologies les a fait évoluer considérablement : ils sont désormais instantanés, dématérialisés et réalisables depuis n'importe où grâce à l'usage - de plus en plus fréquent - des smartphones. Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est double : assurer la sécurité et la protection des données personnelles de santé des patients, et protéger la responsabilité des professionnels de santé.

### Quelques mots sur MS Santé

Le système MSSanté est né de la volonté des pouvoirs publics et d'une demande de professionnels de santé. Le premier service de messagerie sécurisée MSSanté a été proposé par les ordres professionnels en 2013. Son utilisation simplifie les échanges entre professionnels de santé dans l'intérêt du patient.

### Les motivations pour passer à MSSanté

Le Centre Hospitalier des Pyrénées s'est lancé dans le déploiement progressif de MSSanté afin d'améliorer les liens ville-hôpital et hôpital-hôpital. La préoccupation majeure est de renforcer les relations avec les médecins de ville et les médecins hospitaliers, notamment en diminuant les délais d'envoi des comptes rendus et des courriers médicaux dans leur ensemble. En effet, la messagerie sécurisée

de santé MSSanté est une façon d'accélérer le process, d'être plus réactif et d'optimiser l'interface ville-hôpital, et du C.H.P. avec les autres hôpitaux.

Les avantages sont donc multiples : meilleure coordination entre acteurs de santé et meilleure fluidité du parcours du patient, gain de temps, sécurisation des échanges des données sensibles que sont les données de santé.

### L'intégration de MSSanté au C.H.P. : un déploiement en plusieurs étapes

Dans un premier temps, le C.H. des Pyrénées a décidé d'utiliser MSSanté sur le guichet unique, dispositif coordonné d'interventions extra-hospitalières en matière de gériatrie et de gérontopsychiatrie mis en place avec le Centre Hospitalier de Pau. Ce nouveau dispositif permet aux usagers et aux professionnels d'interpeller l'équipe mobile de gérontopsychiatrie du C.H.P. ou l'équipe mobile extra-hospitalière gériatrique rattachée au C.H. de Pau pour une intervention, un conseil, ... Il nécessite donc un échange fluide et sécurisé d'informations de santé, objectif auquel répond MSSanté.

Cette expérience servira de base pour un déploiement progressif aux établissements de santé et autres établissements partenaires du C.H.P., mais aussi, de manière plus globale, à l'ensemble des services et des médecins de ville et hospitaliers. ■

## Christine MACE-DUVAL : nouveau C.S.S. à la qualité

Le 17 juillet dernier, Christine MACE-DUVAL a rejoint l'équipe du service qualité-gestion des risques de la Direction des Usagers et de la Qualité.

Occupant le poste de coordonnatrice de la gestion des risques associés aux soins, elle remplace Marc Dumont qui a pris sa retraite cet été après une carrière de plus de 40 ans au service des patients du C.H.P., d'abord en tant qu'infirmier pour finir cadre supérieur de santé.

Professionnelle de santé depuis 33 ans (dont 25 en établissement psychiatrique), Christine MACE-DUVAL a successivement occupé des postes :

- dans le domaine des soins (infirmière en MCO et en psychiatrie, cadre de santé en maison d'accueil spécialisée),

- de la formation (cadre de santé enseignante puis Directrice en institut de formation d'aides soignants et responsable de la formation continue),
- de l'encadrement et de la coordination des soins (cadre supérieur de santé à la Direction des soins du C.H. de Bazas).

Depuis 2009, elle est également investie dans le domaine de la qualité et de la gestion des risques en tant qu'expert visiteur H.A.S. et gestionnaire des risques associés aux soins au Centre Hospitalier de Bazas.

Soucieuse de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, elle va contribuer, en binôme et en complémentarité avec Christophe BARBE, l'ingénieur qualité, à la poursuite de la démarche de certification, et au déve-



loppement, à la coordination et à l'évaluation de la mise en oeuvre du programme qualité/gestion des risques de l'établissement, en conformité avec le projet Qualité-gestion des risques 2017-2021.

Nous lui souhaitons la bienvenue. ■

## Huiles essentielles : à manier avec la plus grande précaution

Suivant un phénomène de mode, et sous prétexte d'auto-médication susceptible de soigner de petits bobos, certains se retrouvent à faire n'importe quoi et avec de gros problème de santé.



En effet, bien que certaines huiles essentielles soient réputées pour leur qualité anti-infectieuse ou leurs propriétés stimulantes ou calmantes, le problème vient du dosage. Avec ces produits, il est millimétré et s'il n'est pas respecté scrupuleusement, les consommateurs s'exposent à des effets secondaires qui peuvent les fâcher définitivement avec ces petits flacons.

Par exemple, sous prétexte de soigner l'acné, le mélange de certaines huiles peut provoquer des lésions de la peau. D'autres peuvent confondre le nombre de gouttes et de millilitres. Certains parents en donnent à leur nourrisson alors que c'est contre indiqué et que cela peut entraîner des convulsions.

En France, la vente des huiles essentielles n'est pas réglementée mais elle n'en est pas pour autant anodine. Certes, elles sont d'origine naturelle et quand c'est naturel, c'est réputé être bon. Ensuite, ces produits viennent de l'essence même de la plante, et qui se méfierait d'une plante ... Bref, mélangé nature, bien être et santé, ces produits sont à manier avec précaution car ils sont tellement concentrés qu'il suffit d'en avaler une cuillerée à café pour être intoxiqué.

Il faut donc en faire une bonne utilisation qui passe impérativement par une information préalable auprès du pharmacien et/ou du médecin, quelque soit le mode d'utilisation envisagé (les huiles essentielles peuvent être administrées par voie orale, cutanée ou par diffusion dans l'atmosphère). Ces huiles peuvent donc faire du bien à condition de ne pas faire n'importe quoi.

En cas de problème, un seul numéro : 0 800 59 59 59 (appel gratuit), numéro vert du centre anti-poison, qui reçoit, malheureusement, de plus en plus d'appels liés à la consommation des huiles essentielles.

Source : «Ça va beaucoup mieux» avec Michel Cymes - RTL

## Agenda

**Du 9 au 13 octobre 2017** : Semaine du goût avec une journée du goût (le 11 octobre), visites de la boulangerie et des cuisines du C.H.P. et une visite à la ferme (les 12 et 13 octobre).

**Du 16 octobre au 3 novembre 2017** : Expo POP ART des ateliers d'ergothérapie à l'Espace Socio-Culturel.

**8 novembre 2017** : Colloque «Douleur en santé mentale», de 17h à 20h30 en salle de conférences.

**Novembre 2017** : Moi(s) sans tabac édition 2017.

**Du 20 au 24 novembre 2017** : Semaine de la sécurité des patients sur le thème «Usagers, soignants : partenaires pour la sécurité des patients».

**Décembre 2017** : Exposition vente des ateliers d'ergothérapie.

Retrouvez également les animations de l'Espace Socio-Culturel sur le programme et l'affiche à disposition dans les unités et services, et tous les détails sur ces manifestations sur Pyrenet.



## Mouvements de personnel

### Arrivées

Mathilde BAGOLE (I.D.E., Les Amandiers), Emilie BARRERE (O.P., Cuisine), Esther BELLOCQ (orthophoniste, C.M.P.E.A. Les Clématites 1), Sandrine CAMBOU (préparatrice, pharmacie), Virginie CLABE (A.S.H., Les Oliviers/Montbrétias), Pascal CONTE BRISCOULET (O.P.Q., transport), Catherine COT (I.D.E., Les Pins), Laura COUFFY (aide-soignante, U.S.R.), Marie COUGET (aide-soignante, Les Amandiers), Lory DELATTRE (A.S.H., U.S.R.), Ludovic DERUMAUX (contractuel, magasin), Jennifer GREWIS (A.S.H., U.M.S.), Marine LABORDE (O.P., entretien), Kevin LEMBEYE HIGUE (I.D.E., Les Saules), Marine LENDROIT (I.D.E., U.D.V.S.), Floriane PINSARD (psychologue, H.J. enfants Orthez), Linda PUTTNER (aide-soignante, Les Oliviers/Montbrétias), Mael QUER (préparateur, Pharmacie), Christine MACE-DUVAL (C.S.S., qualité-gestion des risques), Maeva PINOS (A.S.H., Les Capucines), Fadila RABHI (adjoint administratif, D.A.L.), Claire RASCALOU (assistante sociale, ESA1), Laetitia SCHOTS (aide-soignant, Les Oliviers/Montbrétias), Tristan STRICOT (I.D.E., C.M.P. Nay), Christiane TISNERAT dit LARROUJAT (adjoint administratif, D.A.M.G.C.), Déborah VALLES (I.D.E., U.S.R.).

### Départs

Anne-Laure BRIAND (ergothérapeute, Ergo Bijoux), Sandrine CAMBOU (préparatrice, pharmacie), Ana-Maria CARAGEA (I.D.E., H.J. enfants Oloron), Adrien CARRERE (psychologue, C.M.P. Oloron), Laura COUFFY (I.D.E., U.S.R.), Damien FAGOIS (A.S.H., Les Oliviers/Montbrétias), Marie FRUQUET (adjoint administratif, D.A.L.), Marie-Christine LISTRE (A.S.H., Mont-Vert), Mael QUER (préparateur, pharmacie), Erwan RICHARD (contractuel, atelier peintures), Fazana RUTTEE (I.D.E., U.D.V.S.), Hervé SEELWEGER (T.S.H., D.A.L.), Alexandrine TACHON (C.S., E.A.T.), Emma TRICARD (psychologue, C.M.P.E.A. Orthez), Marjorie TURE (assistante sociale, D.R.H.F.), Sofia ZILAL (contractuel, D.A.L.).

### Bonne retraite à

Marc DUMONT (C.S.S., qualité-gestion des risques - D.U.Q.), Paule-Annick GHILARDI (C.S., Les Pensées), Sophie GRATIAS (I.D.E., H.J. enfants Orthez), Joëlle HIGNELUS (O.P.), Sylvie LAHOURCADE (orthophoniste, C.M.P.E.A. Garlin), Gisèle LAMOTHE (I.D.E., Les Saules).

**CHP News, Journal trimestriel du C.H. des Pyrénées** - 29, avenue du Général-Leclerc - 64039 Pau cedex - 05 59 80 90 90

**Directeur de la publication** :  
Xavier ETCHEVERRY, Directeur du C.H.P.

**Rédactrice en chef** :  
Véronique LOUIS, faisant fonction de Directrice adjointe en charge des affaires médicales, générales et de la communication

**Cellule communication** :  
Cécile Sfali, chargée de communication